

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 6-7

Rubrik: D'un mois à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un mois à l'autre

42 heures pour le personnel de la CGTE

Lors du récent renouvellement des contrats collectifs applicables aux diverses catégories du personnel de la Compagnie genevoise des tramways électriques (CGTE), une entente a été conclue pour une diminution progressive des heures de travail. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 1976, le personnel sédentaire de cette entreprise de transport jouira de la semaine de 43 heures, pour passer à 42 heures dès le 1^{er} janvier 1977. Le personnel roulant a été, lui, mis au bénéfice des 42 heures, ou peut-être moins encore, lors de l'introduction du self-service, il y a quelques années déjà, grâce à une bonification de 10% sur le temps de conduite effectif.

Ainsi donc, la réduction de la durée du travail va son petit bonhomme de chemin en dépit des déclarations négatives de certains dirigeants d'associations patronales.

* * *

URSS : l'énergie nucléaire pour résoudre la crise énergétique

Selon un communiqué de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), la revue est-allemande «Kernenergie» publie un article de M. A. M. Petrosjanc, président du Comité d'Etat soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique. Il y constate que, de toutes les formes d'énergie, l'énergie nucléaire est la source de production d'électricité la plus pratique et la plus sûre. Il ajoute textuellement: «Actuellement, il est en général reconnu que le seul espoir de résoudre la crise mondiale de l'énergie consiste en l'utilisation de l'énergie nucléaire.» De l'avis de Petrosjanc, l'élimination des déchets radioactifs est le seul problème qui n'est pas encore définitivement résolu. Il conclut toutefois en ces termes: «Il est possible de dire avec certitude que l'homme trouvera des moyens satisfaisants, tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité, de stocker définitivement les matières hautement radioactives.» Faut-il en déduire que l'utilisation de l'énergie nucléaire, contrairement à ce qui se passe chez nous, ne pose pas de problème en URSS? Les savants seraient-ils là-bas tous du même avis sur cette question si importante pour l'avenir de l'humanité? L'ASPEA ne le dit pas.

* * *

Nouveaux membres de l'OIT

Les Bahamas sont devenues le 130^e Etat membre de l'Organisation internationale du travail. Dans une lettre reçue le 25 mai, M. Paul L. Adderley, ministre des Affaires étrangères de ce pays, a fait savoir que son gouvernement accepte les obligations découlant de la Constitution de l'OIT.

De son côté, la République populaire du Mozambique est devenue le 131^e Etat membre de l'Organisation internationale du travail.

Dans une lettre du ministre des affaires étrangères, M. Joaquin Alberto Chissano, le gouvernement du Mozambique a fait savoir récemment au BIT que son pays accepte les obligations découlant de la Constitution de l'OIT.

* * *

M. Winfrid Haase, élu président du Conseil d'administration du BIT

M. Winfrid Haase, de la République fédérale d'Allemagne, a été élu à la présidence du Conseil d'administration du Bureau international du travail pour un mandat d'un an. Il succède ainsi à Sir Halford Cook (Australie).

M. Gullmar Bergenström, directeur de la Confédération patronale suédoise et président du Comité exécutif de l'Organisation internationale des employeurs, a été réélu vice-président employeur, tandis que M. Joseph Morris, président du Congrès du travail du Canada, était réélu vice-président travailleur du Conseil.

Le nouveau président est chef de la direction de la politique sociale internationale au Ministère fédéral du travail et des affaires sociales à Bonn. Il représente le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au Conseil d'administration du BIT depuis 1973 et préside, depuis 1975, sa commission des activités industrielles.

* * *

Priorité aux petites entreprises

Le programme de formation des cadres de l'Organisation internationale du travail, le premier au monde par son ampleur, consacre une attention croissante à la promotion du secteur des petites entreprises.

Celles-ci sont parfois négligées dans les plans nationaux de développement. Elles présentent cependant de grandes possibilités de création d'emplois, et l'OIT est engagée dans un effort considérable

de promotion de l'emploi dans les pays en développement où l'on estime à quelque 300 millions le nombre de personnes en chômage ou sous-employées.

Un important projet de recherche en cours de réalisation s'efforce d'analyser les systèmes de développement des petites entreprises dans une dizaine de pays d'Afrique. Les résultats seront soumis à une réunion de planificateurs, de banquiers et de représentants de diverses institutions concernées par le développement des petites entreprises, qui doit se tenir en Afrique à la fin de cette année. Les conclusions de cette réunion devraient permettre d'élaborer des programmes plus dynamiques en faveur de ce secteur dans les pays d'Afrique.

